

Élections municipales, les 15 et 22 mars 2026

Les citoyens français et européens sont appelés aux urnes en mars prochain pour élire leurs conseillers municipaux et communautaires.

Veuillez vérifier **votre inscription sur les listes électorales**.

Les dates à retenir :

⌚ **4 février 2026** : limite d'inscription sur les listes électorales par internet.

⌚ **6 février 2026** : limite d'inscription sur les listes électorales par papier.

L'inscription se fait en ligne sur le site internet www.service-public.gouv.fr ou directement à l'accueil de la mairie.



Vous avez désormais la possibilité, pour toutes les élections, d'établir et de résilier **une procuration de manière entièrement dématérialisée** grâce à l'identité numérique France Identité.

Conditions pour réaliser la démarche entièrement en ligne :

- 👉 Être utilisateur du portail France Connect,
- 👉 Disposer de la nouvelle carte d'identité CNIE,
- 👉 Posséder une identité numérique préalablement certifiée France identité en mairie. Celle-ci peut être certifiée dès la remise de la carte d'identité en mairie.

À défaut, la demande réalisée en ligne devra être validée en se déplaçant physiquement dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou un consulat.

